

# ZONE

IMAGING

**Zone Imaging Ltd.**

## **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

### **Eco Zonifix A Fixateur Photographique**

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

<b>RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise</b>
--

#### **1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	Eco Zonifix
<b>Nombre du produit</b>	5060594641107
<b>Taille du récipient</b>	65g

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisations identifiées</b>	Fixateur Photographique
<b>Utilisations d'autres</b>	Aucun

#### **Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Fournisseur</b>	Zone Imaging Ltd., Unit 6, 58b Alexandra Road, Enfield, Londres, EN3 7EH, Royaume Uni
<b>Website</b>	<a href="http://www.zoneimaging-photochemicals.co.uk">www.zoneimaging-photochemicals.co.uk</a>
<b>Email</b>	<a href="mailto:info@zoneimaging-photochemicals.co.uk">info@zoneimaging-photochemicals.co.uk</a>
<b>Tel d'urgence</b>	+4477 609 96 515

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Définition du produit** Mélange

**Classification (CE N° 1272/2008) [CLP/GHS]**

**H302** – Toxicité aiguë 4

**H319** – Dommages aux yeux 2

Le produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) 1272/2008 tel que modifié.

Voir la section 16 pour le texte intégral des mentions de danger déclarées ci-dessus.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

**Pictogrammes de danger**



**Mention d'avertissement** Attention

**Mentions de danger** **H302** – Nocif en cas d'ingestion. Toxicité aiguë 4  
**H319** – Provoque une sévère irritation des yeux. Dommages aux yeux 2

**Mentions de mise en garde**

**La prévention** **P264** – Se laver l'équipement soigneusement après manipulation.  
**P270** – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
**P280** – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Réponse** **P301 + P312** – EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
**P305 + P351 + P338** – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
**P337 + P313** – Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

### **2.3. D'autres dangers**

**D'autres dangers qui ne aboutit au classement** Aucun

<b>RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants</b>
--

**3.1. Mélanges listés énumérés ci-dessous avec des ajouts inoffensifs**

Nom de substance	Identifiants	% w/w	Dangers
Ammonium chlorure	CAS# 12125-02-9 EC# 235-186-4 REACH# 01-2119487950-27	50-75%	H302 Toxicité aiguë 4 H319 Dommages aux yeux 2

<b>RUBRIQUE 4: Premiers secours</b>
-------------------------------------

**4.1. Description des premiers secours**

<b>Informations générales</b>	Si les symptômes persistent, appelez un médecin.
<b>Inhalation</b>	Air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation cutanée persiste, appeler un médecin.
<b>Lentilles de contact</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, également sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Obtenez des soins médicaux.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas de données disponibles.

**4.3. Indication of any immediate medical attention and special treatment needed****Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Fournir le document FDS. Le médecin doit traiter de manière symptomatique.

<b>RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie</b>
---

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**      Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse résistant à l'alcool ou jet d'eau.

Utiliser des mesures de lutte contre l'incendie adaptées à l'environnement.

**Moyens d'extinction inappropriés**      Pas disponible

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Risques spécifiques</b>	Aucun, ce produit n'est ni inflammable ni explosif.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure du soufre, du sodium, du carbone et des oxydes d'ammonium.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Mesures de protection à prendre lors**

**de la lutte contre un incendie** Éviter de respirer les gaz ou les vapeurs du feu.

#### **Equipements de protection**

**particuliers pour les pompiers** Portez des lunettes, des gants et des vêtements de protection. Utiliser un appareil de protection respiratoire/respiratoire approuvé par NIOSH.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Conseils pour les non-secouristes : Éviter l'inhalation de poussières. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter la formation de poussière. Pour la protection individuelle, voir la section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

#### **Précautions pour la protection**

**de l'environnement** Ne pas laisser pénétrer dans le système de drainage, les eaux de surface ou souterraines. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Recueillir et éliminer les déversements comme indiqué à la section 13.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage** Couvrir les drains. Balayer et pelleter dans des récipients appropriés pour l'élimination. Gardez à récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Éviter la génération de poussières.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Précautions d'utilisations** Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Assurer une ventilation

adéquate. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter la formation de poussière. Pour les précautions complètes, voir rubrique 2.2.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver sous atmosphère inerte. Protéger de l'humidité.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

**Règles techniques pour les produits dangereux Classe de stockage des substances (TRGS) (LGK) (Allemagne)** Classe 13

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Rubrique 1.2.

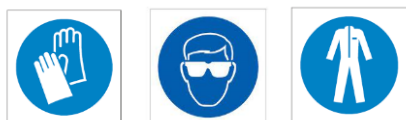
# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle: Valeurs limites d'exposition professionnelle

Component	Royaume Uni	UE
Ammonium chloride	STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> 15 min TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	Pas de données disponibles.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipements de protection



### Contrôles techniques appropriés

Changer les vêtements contaminés. Se laver les mains après avoir travaillé avec la substance. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

**Protection des mains**

Utilisez des gants de protection.

Matériel: Caoutchouc naturel  
Caoutchouc nitrile  
Néoprène  
PVC

Vêtements à manches longues

**Protection respiratoire**

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition ou en cas d'irritation ou d'autres symptômes, ils doivent utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA ou la norme européenne EN 149:2001.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être bien ajusté et être utilisé et entretenu correctement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Poudre blanche
<b>Odeur</b>	Aucun
<b>pH @20°C avec Part B</b>	7.38
<b>Point de fusion</b>	Pas de données disponibles.
<b>Point d'ébullition</b>	>250°C
<b>Point éclair coupe fermée</b>	N'est pas applicable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Ce produit ne s'enflamme pas automatiquement.
<b>Propriétés explosives</b>	Ce produit est non explosif.
<b>Solubilité(s)</b>	100% soluble dans l'eau.
<b>Propriété supplémentaire</b>	Hygroscopique
<b>Densité relative</b>	N'est pas applicable

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

**Réactivité** Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

#### **10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité chimique** Stable dans les conditions de stockage prescrites. Pas de risques particuliers de stabilité.

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

Au contact d'un acide, dégage des gaz toxiques.

#### **10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Évitez la chaleur excessive pendant des périodes prolongées. Éviter tout contact avec des acides, des bases, des agents oxydants ou réducteurs puissants.

#### **10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Acides forts, bases, agents oxydants et réducteurs. Éviter tout contact avec d'autres solutions photographiques.

#### **10.6. Produits de combustion dangereux**

**Produits de combustion dangereux** Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure du soufre, du sodium, du carbone et des oxydes d'ammonium.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1. Information on toxicological effects**

**Effets toxicologiques** Les effets sur la santé de cette préparation chimique n'ont pas été testés. Les effets cités, liés à une exposition, sont basés sur les connaissances actuelles de chaque composant constituant le mélange.

#### **Mutagénicité sur les cellules**

**germinales** Le produit ne contient aucune substance suspectée de provoquer des défauts génétiques.

**Cancérogénicité** Le produit ne contient aucune substance cancérigène.

**Toxicité pour la reproduction** Pas disponible.

#### **Toxicité spécifique pour certains**

**organes cibles** STOT – exposition unique: Pas disponible.

STOT – exposition répétée: Pas disponible.

#### **Risques aigus et chroniques**

pour la santé

Pas de données disponibles.

<b>Toxicité aiguë</b>		
<b>DL/CL50 valeurs pertinentes pour la classification:</b>		
<b>Ammonium chloride</b>		
Orale	DL50	1650 mg/kg (rat)
Inhalation	CL50	Pas de données disponibles.
Dermique	DL50	>2,000 mg/kg (rat)

**Corrosion/irritation cutanée** Basé sur les données disponibles; les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation** Basé sur les données disponibles; les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Basé sur les données disponibles; les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Les autres informations

Lorsqu'il est utilisé et manipulé conformément aux spécifications, le produit n'a aucun effet nocif selon notre expérience et les informations qui nous sont fournies.

## **SECTION 12: Ecological Information**

### 12.1. Toxicity

**Toxicité aiguë - poisson** CL50, 96 heures: 209 mg/l, Cyprinus carpio (freshwater fish)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE50, 48 heures: 101 mg/l, Daphnia magna (Water flea)

**Toxicité aiguë – algues** ErC50, 5 jours: 1.300 mg/l, Chlorella vulgaris (Fresh water algae)

**Toxicité aiguë – bactéries** CE50, 30 minutes: 1.310 mg/l, activated sludge

### 12.2 Persistence et dégradabilité

**Persistence et dégradabilité** Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles. Peu probable car le produit est soluble dans l'eau.

### 12.4 Mobilité dans le sol



**Mobilité dans le sol**

Le produit est soluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Méthodes de traitement des déchets** Les déchets sont classés comme dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales sur les déchets et les déchets dangereux.**Élimination de l'emballage** Éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés. Vider soigneusement les emballages contaminés. Ils peuvent être recyclés après un nettoyage approfondi et approprié avec de l'eau.**Classe de déchets** 09 01 04 (solutions fixatrices)**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Non réglementé pour tous les modes de transport.

<b>Numéro ONU (ADR/RID, IMDG, IATA)</b>	Aucun
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU (ADR/RID, IMDG, IATA)</b>	N'est pas applicable
<b>Classe(s) de danger pour le transport ADR/RID, IMDG, IATA</b>	Aucun
<b>Groupe d'emballage (ADR/RID, IMDG, IATA)</b>	N'est pas applicable
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Aucun
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucun
<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	N'est pas applicable
<b>Transport/Informations supplémentaires</b>	Non dangereux selon ce qui précède caractéristiques.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Décision de la Commission 2000/532/CE amendée par la décision 2001/118/CE établissant une liste de déchets et de déchets dangereux en application de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et de la directive 91/689/CEE et amendements relative aux déchets dangereux.

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Information générale**

Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état des connaissances à la date indiquée et sont fournis de bonne foi par Zone Imaging. Toute forme de garantie formelle ou implicite, vis-à-vis de ces informations, est toutefois exclue. N'utiliser ces renseignements qu'en complément d'autres informations et s'assurer que l'ensemble des données permet d'employer et d'éliminer correctement le produit sans risques pour la santé et la sécurité du personnel et des clients.

### **Publié par**

Zone Imaging Ltd., Unit 6, 58b Alexandra Road, Londrés, EN3 7EH, Royaume Uni

Tel: +44 77 6099 6515

Émail: [james.lane@zoneimaginglab.co.uk](mailto:james.lane@zoneimaginglab.co.uk)

[www.zoneimaging-photochemicals.co.uk](http://www.zoneimaging-photochemicals.co.uk)

Date de publication 24/04/2023

### **Références littéraires clés et sources**

#### **de données**

European Photographic Chemical Industry Code of Practice For Classification And Labelling Material Safety Data Sheet,

Misc. manufacturers. Dangerous Properties of Industrial Chemicals, 6.edition, N.Sax, 1984

### **Abréviations et acronymes**

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road (Accord Européen sur le Transport des Marchandises Dangereuses par Route)

RID: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

CE: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CL50: Concentration létale à laquelle 50 % des animaux devraient mourir.

DL50: Dose létale à laquelle 50 % des animaux devraient mourir.

CE50: Concentration efficace de la substance d'essai qui entraîne une réduction de 50 pour cent de la croissance des algues (CEb50) ou du taux de croissance des algues (CEr50) ou de l'immobilisation de Daphnia.

### **Mentions de danger dans leur intégralité**

**H302** – Nocif en cas d'ingestion. Toxicité aiguë 4

**H319** – Provoque une sévère irritation des yeux. Dommages aux yeux 2